



DELIBERATION 2018-60

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. - M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration à M. NENCIONI S. – M. FONTVIEILLE H. procuration à M. MERLIN D. - M. PAINTRAND JF. procuration à Mme MASANET C. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. le BLEVEC B. – Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. – Mme FASSIO I. procuration à Mme VACQUIE S.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Projet Local Educatif

Madame le Maire rappelle qu'un précédent projet éducatif local a été adopté par la Ville en 2013, pour la période 2013/2017. Véritable outil de développement et de cohérence de la politique enfance/jeunesse, ce premier PEL a, entre autre, fait émerger les notions de « parcours éducatif » et « de continuité éducative ».

Cette première expérimentation étant positive, l'année 2018 a été rythmée par différents temps de travail qui ont abouti à un nouveau PEL.

Madame le Maire propose donc l'adoption d'un nouveau projet éducatif local pour la période 2018/2022. Celui-ci s'appuie sur une certaine continuité avec le PEL précédent mais aussi sur des axes nouveaux. Il est ainsi construit autour de trois ambitions éducatives et politiques, elles-mêmes déclinées en onze objectifs généraux. Le nouveau PEL se veut avant tout accessible, participatif, fédérateur et outil dynamisant de l'action éducative sur le territoire.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le nouveau projet éducatif local 2018/2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas



ANNULE ET REMPLACE SUITE A ERREUR MATERIELLE